



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

Objet de la délibération

AP CP ADAP : MISE A JOUR

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2024.10.025

AP CP ADAP : MISE A JOUR

Rapporteur : Anne-Laure LE DOUSSAL

Par délibération en date du 29 octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé la création d'une autorisation de programme d'un montant initial de 1 049 000 € pour la réalisation de l'Agenda d'accessibilité programmée (ADAP), modifiée à différentes étapes de l'avancement des projets.

Les travaux de l'école Jean Macé sont en fin d'exécution comptable et ceux de l'école Paul Eluard sont en cours.

A ce jour, au vu des révisions de prix et des marchés notifiés, il convient d'abonder l'AP de 12 000€.

Il est donc proposé de modifier l'autorisation de programme.

	Création	Modification de l'AP	TOTAL								
	de l'AP			29/10/2015	29/06/2017	26/10/2017	25/01/2018	28/10/2021	30/03/2023	26/10/2023	28/03/2024
AP	1 049 000	0	-10 000	-1 591	0	0	0	0	23 000	12 000	1 072 409
CP											
2016	113 000										113 000
2017	113 000	6 600	-10 000								109 600
2018	120 000	-6 600		-1 591							111 809
2019	120 000										120 000
2020	116 000										116 000
2021	118 000				68 000	-186 000					0
2022	115 000					186 000					301 000
2023	118 000					48 000	-122 000				44 000
2024	116 000				-68 000	-48 000	122 000	23 000	12 000		157 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-12,

Vu la délibération en date du 29 octobre 2015,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2024,

Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 7 octobre 2024,

Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **D'APPROUVER** la modification de l'Autorisation de Programme ADAP et les crédits de paiement comme présentée ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ